

# Kyle Mahoney

Professeur d'anglais – Organisme de formation

[www.kylemahoney.fr](http://www.kylemahoney.fr)

# LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

06.72.03.98.69

[mahoney\\_kyle@hotmail.com](mailto:mahoney_kyle@hotmail.com)

# Bienvenue!

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par mon organisme de formation et je vous en remercie !

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

- 1) L'organisme de formation
- 2) L'offre de formation « catalogue »
- 3) Mon engagement qualité
- 4) Le formateur
- 5) Les méthodes pédagogiques
- 6) Les moyens pédagogiques
- 7) Les moyens techniques
- 8) Mes références

Annexe 1 : Le règlement intérieur applicable aux stagiaires

## 1) L'organisme de formation

**Kyle Mahoney** est un organisme de formation spécialisé dans la formation de la langue anglaise.

Fort de plusieurs années d'expérience professionnelle dans l'enseignement de la langue anglaise, je propose aux entreprises et aux particuliers des formations adaptées à leurs besoins professionnels et personnels.

Grâce à mes formations (Bac + 5) et à mes expériences dans l'enseignement supérieur en tant que professeur d'anglais et de la civilisation américaine (à l'École Polytechnique et à La Sorbonne Nouvelle, Paris 3), j'apporte non seulement une pédagogie de la langue anglaise mais aussi une vraie connaissance culturelle. De plus, fort de mes expériences en tant que formateur d'anglais dans le secteur privé en France (le transport, l'informatique, la biopharmaceutique, le droit, la finance, etc.), je suis capable de construire des formations spécifiquement adaptées aux besoins des entreprises et leurs effectifs. Par conséquent, je suis en mesure de satisfaire une clientèle qui exige une formation sur mesure et efficace tout en portant une perspective culturelle éclairée.

## 2) L'offre de formation « catalogue »

- ✓ Cours de préparation du test TOEFL - une formation **qualifiante attestée**
- ✓ Cours de préparation du test TOEIC - une formation **qualifiante attestée**
- ✓ Anglais Professionnel
- ✓ Anglais - Remise à Niveau
- ✓ Perfectionnement anglais oral
- ✓ Entretien de recrutement en anglais
- ✓ Stage intensif anglais
- ✓ Animer une réunion en anglais
- ✓ Anglais d'ingénieur
- ✓ Anglais de la finance
- ✓ Anglais du marketing et de la communication

### 3) Mon engagement qualité

En tant qu'organisme de formation, je m'engage à fournir les prestations de haute qualité ainsi qu'à faire preuve d'ouverture et de transparence.

Les critères qualité que je vise sont, notamment, les suivants :

- ✓ L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- ✓ L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- ✓ L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- ✓ La qualification professionnelle du formateur,
- ✓ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- ✓ La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

#### ✓ **Évaluation de la qualité de la formation**

Lors de la session, chaque formation est évalué (qcm, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc.) afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.

Je demande également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation.

Un questionnaire d'évaluation des apports de la formation sur le poste de travail est remis à chaque apprenant en fin de formation et à retourner deux mois après la fin de formation. Cela me permet d'envisager les besoins en formation complémentaires ou supplémentaires.

Vous recevez, en fin de formation :

- ✓ L'attestation de présence
- ✓ L'attestation de fin de formation,
- ✓ Une évaluation linguistique, sur demande
- ✓ La copie de la feuille d'émargement, sur demande

## 4) Le Formateur

**Kyle Mahoney** est professeur d'anglais et organisme de formation.

Titulaire d'un Master 2 (bac+5) en Philosophie, mon parcours professionnel comprend plus de cinq années d'expérience dans l'enseignement supérieur et plus de dix années d'expérience en tant que formateur d'anglais.

J'interviens actuellement auprès de trois différentes institutions : l'Ecole Polytechnique, l'Ecole d'Ingénieurs ECE Paris, et l'Université de Rouen (la Faculté de Droit), dans lesquelles j'enseigne un large éventail de cours tout en assurant le perfectionnement de la langue anglaise et la professionnalisation de mes élèves.

De plus, en tant que coordinateur pédagogique (L2 et L3) du département des Langues Vivantes de l'Ecole d'Ingénieurs ECE Paris, je suis responsable de la création et de la mise en place des programmes d'enseignement ainsi que de la gestion et de la formation des équipes dédiées à l'enseignement de ces programmes.

Au niveau de l'enseignement d'anglais dans le secteur privé, depuis plusieurs années j'assure des formations auprès des cadres et de la direction générale de plusieurs entreprises. (Veuillez consulter mes références ci-dessous (section 8) ou sur mon site web.)

## 5) Les méthodes pédagogiques

Toutes mes formations sont construites, soit à partir de référentiel de métier, de secteur ou de thème, soit en fonction des besoins particuliers de vous et/ou votre entreprise.

Mon approche pédagogique est concrète et personnalisée au contexte professionnel de l'apprenant, elle

- ✓ est communicative, structurée et dynamique,
- ✓ adaptée aux besoins et objectifs des apprenants,
- ✓ s'appuie sur la richesse et la pertinence de supports pédagogiques soigneusement sélectionnés,
- ✓ assure un transfert systématique des acquis aux réalités des postes de travail de l'apprenant,
- ✓ intègre un travail de consolidation encadré et stimulant.

L'implication et la motivation du stagiaire sont des facteurs clés du succès d'une formation en langues. Je m'engage donc à adapter mes prestations aux réalités des métiers par le biais d'études de documents, de discussions, de simulations et de jeux de rôles ancrés dans l'expérience professionnelle des stagiaires. Pendant chaque cours l'accent est mis sur la communication orale, l'échange et le dialogue, en favorisant une approche interactive.

Le formateur aborde l'ensemble des compétences linguistiques et/ou cible en fonction des nécessités et des lacunes des stagiaires : expression orale et écrite, compréhension orale et écrite (dont exercices de compréhension des divers accents anglais rencontrés dans un contexte international), lecture et rédaction, structures grammaticales, vocabulaire général et professionnel, prononciation, etc.

## **6) Les moyens pédagogiques**

Les moyens pédagogiques et supports utilisés pendant les stages et/ou remis aux stagiaires sont ceux exposés dans la ligne "moyens pédagogiques" des programmes de formation.

Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- ✓ Supports pédagogiques : manuel de cours, exercices de révision, de compréhension et de prononciation, articles de presse, reportages vidéos, écoutes de séquences audio, tests blancs, supports internet, fiches lexicales, fiches méthodologiques, quiz, QCM, aide-mémoire, documents professionnels, etc.
- ✓ Dans tous les cas, selon le thème abordé des supports complémentaires sont communiqués au stagiaire à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme.
- ✓ L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article 7 « droits d'auteur » du règlement intérieur.

## **7) Les moyens techniques**

Toutes mes formations se déroulent exclusivement sur le site du client.

Pour que les formations se passent au mieux, mes clients sont tenus de mettre à disposition

une salle équipée du matériel suivant :

- ✓ Table(s) et chaises pour 2 participants (pour les cours individuels) et pour 8 participants (pour les cours collectifs)
- ✓ Paperboard et feutres
- ✓ Tableau blanc magnétique
- ✓ Vidéoprojecteur HDMI ou VGA
- ✓ WI-FI
- ✓ Répondant aux normes ERP et [d'accessibilité aux personnes handicapées](#)

## 8) Mes références et partenaires

### Les Entreprises :

1. Allergan
2. Berger-Levrault
3. K&K Group
4. TaxisG7
5. URSSAF
6. RATP
7. Ministère de la Justice
8. Purifunction
9. Conformat
10. Les Films Du Jeudi

### Les Partenaires :

1. AFDAS
2. AGEFOS PME
3. INTEGROS
4. DEFI
5. FAFIEC
6. ETS Global
7. Address Formation
8. BLS
9. BTL Group
10. Evolution Carrière

## Annexe 1 : Règlement intérieur applicable aux stagiaires

**Article 1** : Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

**Article 2 : Discipline** : Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;
- D'introduire que ce soit des objets ou marchandises pour y être vendues dans les locaux de l'organisme.

**Article 3 : Sanctions** : Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

**Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure** : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

**Article 5 : Représentation des stagiaires** : Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours.



Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

**Article 6 : Hygiène et sécurité :** La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

**Article 7: Droits d'auteur :** Le Code de la propriété intellectuelle définit les conditions de protection des œuvres de l'esprit au bénéfice de leurs auteurs, ayants droit ou ayants cause et prévoit à cet effet les modalités de mise en œuvre du droit de reproduction qui leur appartient. Le formateur, les stagiaires et les parties prenantes sont tenues à respecter les règles suivant concernant la reproduction :

- En matière de photocopie, la reproduction intégrale d'une publication est interdite. Les parties d'œuvres copiées ne doivent pas excéder, par acte de reproduction, 10 % d'un livre et 30 % du contenu éditorial d'une revue ou d'un journal.
- En matière du numérique, pour un même travail pédagogique, ne pas excéder 10 % du contenu de l'œuvre, dans la limite de 4 pages consécutives pour les œuvres conçues à des fins pédagogiques et de 2 articles ayant la même date de parution pour un périodique.

**Article 8:** Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).